

Image not found or type unknown



Contrat d'avenir : indemnités licenciement inaptitude ?

Par **Asylumia**, le **13/08/2016** à **03:31**

Bonjour,
j'étais en contrat d'avenir dans mon entreprise depuis 1 an et trois mois, hors j'ai eu un licenciement pour inaptitude définitive à tous les postes (déclarée par la médecine du travail) à la mi-juillet. Je n'ai toujours pas reçu mon solde tout compte, et j'aimerais savoir si j'ai droit à des indemnités de licenciement, dans le sens où je n'ai pas pu être reclassé dans l'entreprise. Si quelqu'un a la réponse, je le remercie d'avance, car j'ai cherché ce cas précis mais n'ai rien trouvé de probant.
Cordialement

Par **morobar**, le **13/08/2016** à **07:44**

Bjr,
Vous devez préciser la nature de votre contrat (CDI ou CDD).

Par **Asylumia**, le **13/08/2016** à **08:54**

Bonjour, il s'agit d'un CDD

Par **morobar**, le **13/08/2016** à **11:54**

Bjr,

En CDD vous avez droit, compte tenu du motif, à une indemnité de rupture, laquelle doit être versée avec le dernier salaire.

[citation]car j'ai cherché ce cas précis mais n'ai rien trouvé de probant. [/citation]

Vous avez mal cherché.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1729>